

3<sup>me</sup> Division.

Bureau  
des Beaux arts  
et des Sciences.

no. 1122  
no. 113. de ~~de~~

Paris, Le quinze Messidor, An 12.  
Reçu le 6 Thermidor an 12  
Reçu le 15 —

Le Ministre de l'Intérieur,  
A Monsieur Suvée, Directeur  
de l'École des Beaux Arts, à Rome.

Le Ministre l'autorise  
à faire, à M. Grandjean  
Montigny, la remise des  
Sommes qui lui ont été  
retenues chaque année  
sur sa pension de Siève  
à l'École des Beaux  
arts. 1.

*ci-joint comme lettre pour  
an. and rest.*

M. Grandjean Montigny, Siève de  
l'École des Beaux Arts à Rome, m'a  
représenté, Monsieur le Directeur, que  
diverses Circonstances Malheureuses le  
forçoient de revenir en France avant le terme  
fixé pour le Séjour des Sièves en Italie. Je  
me prie de vous autoriser à lui faire la



remise des Sommes que Vous avez retenues  
Chaque Année sur sa pension, conformément  
au Règlement de l'École.

Je Vous prie de m'excuser que j'ai accédé à la demande  
de cet Père. Vous pourrez donc lui compter  
le montant de la retenue que Vous aurez faite  
jusqu'au jour de son départ. f.

Je Vous Salue. f.  
